



Des émissions pour venir en aide aux chômeurs intellectuels

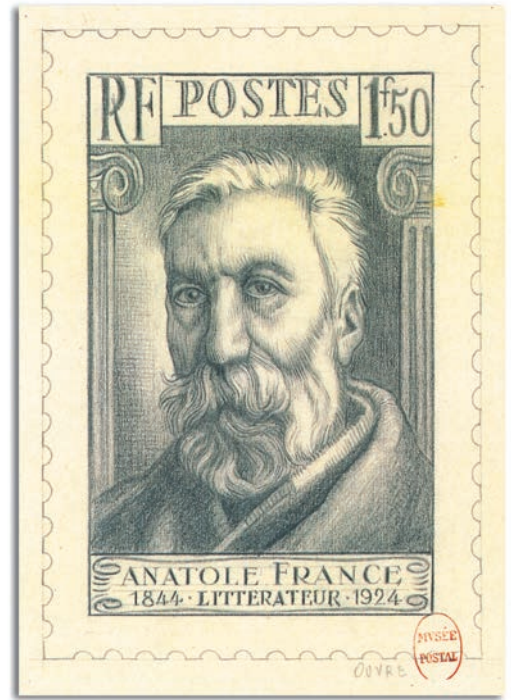


Dans un contexte où nombre de collectionneurs cherchent à compléter leurs collections en remontant dans le temps, recherchent et s'intéressent à des timbres plus anciens, les émissions gravées d'avant-guerre sont évidemment attractives. Parmi elles, il y a les 22 timbres émis pour les chômeurs intellectuels entre 1935 et 1940, une série d'émissions dont on parle trop rarement et qui mérite pourtant d'être mieux connue.

Les *Chômeurs intellectuels*, ce sont six émissions, 22 timbres au total, avec une cote qui, selon les éditeurs, oscille entre 310 et 375 € pour des timbres neufs et sans charnières ; ce sont encore des personnages illustres finement gravés en taille-douce, ce sont des timbres que l'on doit considérer comme les pré-curseurs de nos séries actuelles de *Personnages célèbres*.

Un timbre sort de la mêlée, car il est très sensiblement plus rare que les autres et représente à lui tout seul environ le tiers de la valeur totale des six émissions : le 50 c + 2 F *Pour l'Art et la Pensée* ; quant aux autres, si leurs cotes varient entre 2 et 40 € pour des exemplaires neufs avec gomme d'origine intacte, selon l'expression qui consacre les timbres dépourvus de toute trace de charnière et non regommés, sachez que certains ne sont pas toujours très faciles à trouver quoi qu'en laissent supposer des cotations peu élevées.

Si les deux premiers timbres, le 50 c + 10 c *La mansarde* et le 50 c + 2 F *Pour l'Art et la Pensée* firent leur apparition aux guichets de la poste en décembre 1935, il convient de savoir que leurs initiateurs ont attendu plus de trois ans avant de voir leur souhait se concrétiser. Projetons-nous donc en ce début des années 1930 où la vie des Français n'est vraiment pas facile. Tous les pays sont encore sous le coup de la crise de 1929 et s'ils essaient de s'en relever, ce n'est pas sans difficultés : baisse du commerce extérieur, de la production industrielle, de la bourse, etc., ceci entraînant tout naturellement dans son sillage tout un cortège de hausses : impôts, prix à la consommation, faillites, chômage, etc., sans oublier les multiples mouvements sociaux un peu partout dans le pays. C'est au mois d'août 1932 que semble avoir été émise pour la première fois l'idée de créer un timbre pour ceux qu'on appelle les « chômeurs intellectuels ». Un projet de timbre, gravé par



Un projet non adopté d'Achille Ouvré pour le timbre Anatole France de 1937 (© Musée de La Poste).



Albert Decaris à la demande de la Fédération nationale des syndicats de peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs, dessinateurs, artisans d'art techniciens et des industries des métiers d'art, est publié dans la presse et paraît avoir reçu un bon accueil. On retiendra pour l'anecdote que ce projet de Decaris était intitulé : *Pour la Pensée et l'Art français*. Mais Achille Ouvré qui dessinera et gravera le timbre qui sera émis, baptisera le sien – il ne faut pas confondre – *Pour l'Art et la Pensée* ! L'idée est donc lancée et relayée à la Chambre par un groupe de députés et sénateurs et il faut attendre la fin de 1933 pour voir la rédaction d'un projet de loi devant être présenté par les ministres des PTT, Jean Mistler, du Budget, Paul Marchandeu, et du Travail et de la Prévoyance sociale, Eugène Frot. Cette loi prévoit l'émission d'un seul timbre de 50 c grevé d'une surtaxe de 1 franc (1,50 F de 1933 = 0,85 € environ) dont la durée de validité ne pourra

excéder six mois. Le produit généré par la surtaxe sera « versé aux différentes caisses de secours contre le chômage fondées sous l'égide de Confédération des Travailleurs Intellectuels. »

Pour les intermittents des années 30

Maintenant vous vous demandez certainement pourquoi vouloir émettre un timbre pour cette catégorie de chômeurs alors que d'autres groupes socio-professionnels avaient certainement tout autant besoin d'une aide. L'exposé des motifs du projet de loi nous donne une réponse à la fois explicite et qui rappelle curieusement une certaine actualité : « *Les professionnels manuels et intellectuels, salariés ou non, sont secourus au moyen du fonds national de chômage, sous la seule condition que les intéressés puissent apporter la preuve qu'ils ont tiré de l'exercice de leur profession la totalité de leurs moyens d'existence pendant une année au moins.*

En principe, les travailleurs intellectuels ont les mêmes droits aux secours de chômage que tous les travailleurs, mais en fait leur situation est différente et beaucoup d'artisans d'art, d'artistes, d'écrivains, de compositeurs, de professeurs libres, etc., satisfont difficilement aux conditions requises pour leur inscription au fonds

national de chômage. » Si les soucis actuels des « intermittents » évoquent quelque chose pour vous, disons simplement que ceux des « chômeurs intellectuels » des années 1930 présentaient quelques similitudes.

Et bien évidemment, le gros avantage d'un tel timbre, c'est qu'il évite de piocher dans les caisses du Trésor. Mais le projet reste sans suite. Il faut dire que la crise est telle que les changements de cabinets sont fréquents et les dossiers ne sont pas suivis.

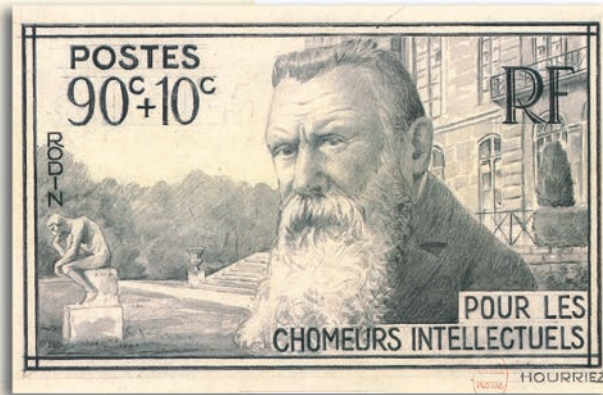
Le 26 novembre 1933, Camille Chautemps forme un nouveau gouvernement mais Jean Mistler conserve son portefeuille. Le 30 janvier 1934, c'est au tour d'Edouard Daladier de prendre la présidence du Conseil, Mistler est remplacé par Bernier à la tête du Commerce et des PTT.

C'est aussi l'époque des « affaires », les démissions de ministres se multiplient et nous en arrivons à la terrible soirée du 6 février 1934, cette nuit d'émeutes où il y aura des échanges de coups de feu entre la police et les manifestants, et dont le bilan fera état de 17 victimes et 1 435 blessés.

Le lendemain, Daladier remet la démission de son gouvernement et c'est Gaston Doumergue qui lui succède à partir du 9. Le nouveau ●●●



Le bon à tirer pour changement de valeur faciale du 90 c + 10 c Auguste Rodin émis le 9 mai 1938 (© Musée de La Poste).



Cette autre maquette de Hourriez pour le timbre Auguste Rodin a été refusée (© Musée de La Poste).

[NDLR : il s'agit du 5 F + 5 F] sceptible, cependant, de provoquer générosité du public, n'a pu être rendu qu'à 50 000 exemplaires en ans (1917-1922). Quant aux nbres de la Caisse Autonome, ils t atteint difficilement le chiffre de 30 000 exemplaires et la Caisse tonome a renoncé, d'elle-même, à dernières émissions.

- Enfin, une émission faite au profit des chômeurs intellectuels, créerait un précédent et placerait l'Administration dans une position délicate au regard des propositions de même nature dont elle serait saisie par la suite.

Regrets exprimés. »

L'Administration est manifestement hostile au projet ; l'argumentation est solide et fondée sur les expériences passées.

En mai 1934, le sénateur Charabot est sollicité par le secrétaire général de la C.T.I. (Confédération des Travailleurs Intellectuels) qui le questionne sur l'avancement de l'affaire. La réponse du sénateur est éloquente : « J'ai bien reçu votre lettre du 25 mai. La question qui vous intéresse semblait décidée, quand le nouveau Ministre [NDLR : André Mallarmé] a fait des objections.

Toutefois, soyez assuré que j'ai l'intention d'intervenir à nouveau pour essayer de vaincre sa résistance. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant... »

La copie de cette lettre parvient deux

●●● ministre du Commerce et des PTT est André Victor Mallarmé.

Lobbying sénatorial

Trois petits mois s'écourent avant que ce dernier reçoive un courrier signé Lucien Mayrargues concernant le timbre pour les chômeurs intellectuels : « Le Groupe Sénatorial du Goût Français présidé par M. Charabot [NDLR : sénateur des Alpes Maritimes] a pris une initiative qui, par la suite, a été approuvée par le Groupe des Intellectuels (Président : M. Mario Roustand) et de l'Art (Président : M. François Labrousse).

Pour alimenter une caisse de chômage, les divers groupes précités demandèrent à Monsieur le Ministre des P.T.T. de faire étudier par les services s'il serait possible de mettre en vente un timbre-poste à tirage limité (2 millions d'exemplaires) émis au prix de 10 Frs. l'unité [NDLR : 10 F de 1934 = 5,90 € environ].

Le montant de cette vente serait partagé en deux parts de 10 millions chaque, l'une allant au Trésor qui prendrait à sa charge les frais d'émission, l'autre serait attribuée à la Caisse de secours destinée à venir en aide aux travailleurs intellectuels (peintres sculpteurs, journalistes, hommes de lettres, auteurs dramatiques, musiciens, artistes dramatiques et lyriques, etc., etc.) ...»

Et de rappeler qu'un projet de loi fut rédigé en son temps et que les ministres concernés étaient tous d'accord pour

approuver cette initiative.

C'est de chef de cabinet du ministre, Emile Bargeon, qui signe la réponse datée du 30 avril 1934. Ce courrier a été préparé par différents services des PTT, en voici la synthèse :

« On propose de répondre négativement pour les raisons ci-après exposées dans un projet de lettre transmis par l'Exploitation Postale et repris au Service Central.

1 - Les émissions spéciales ont toujours un caractère spéculatif qui fait l'objet de critiques diverses, du Parlement notamment. Depuis 1929, l'Administration n'admet plus d'émissions en dehors de celles qui répondent aux besoins du service.

2 - Les timbres avec surcharges sont loin de produire les bénéfices attendus. Le type « Orphelins de la guerre »



A rechercher : les timbres seuls sur lettres qui sont souvent mieux cotés qu'à l'état neuf. Les tarifs pour l'étranger (cartes postales et lettres) bénéficient de bonnes cotations.

Specimen et PLV*

Lorsque la communication est quasi inexistante pour un produit, il se vend mal. L'ETI demanda aux PTT d'y remédier en faisant confectionner des panneaux publicitaires. Ce qu'ils firent avec originalité.

Au soir du 31 janvier 1936, après 54 jours de vente, quelque 537 000 francs (316 830 € environ) ont été collectés pour l'aide aux chômeurs intellectuels. Un succès diront certains, un résultat bien faible écriront d'autres, compte tenu du nombre réel d'acheteurs de timbres. Constatant la diminution rapide des ventes, les responsables de l'Entraide des Travailleurs Intellectuels obtiennent un rendez-vous auprès du directeur de l'Exploitation postale, le conseiller d'Etat Quenot. Dans le compte-rendu de cette réunion tenue le 16 mars, on note en premier point : « *Nous vous avons indiqué que nous souhaiterions vivement vous soumettre, pour le placard de petites dimensions destiné à faire connaître au public dans les bureaux de poste, bureaux de tabac et autres locaux, les timbres spéciaux émis en faveur des travailleurs intellectuels, un modèle soit illustré, soit comportant une présentation*

jours après à Mario Roustand, le sénateur président du groupe sénatorial de défense des travailleurs intellectuels. Ce dernier n'hésite pas un seul instant et interpelle le ministre. Le 13, son chef de cabinet écrit à M. Pignochet, directeur de l'Exploitation postale : « *L'attention du Ministre est appelée par M. Roustan, sénateur, ancien ministre, sur un vœu formé par la Confédération des Travailleurs Intellectuels.*

Je serais reconnaissant à Monsieur Pignochet de vouloir bien me fournir une réponse sur la suite qui aura pu être donnée à cette demande. »

Le 21, Pignochet transmet le dossier et la copie de la réponse qui avait été donnée et ajoute ce commentaire : « *En ce qui me concerne, je n'aperçois pas la possibilité de modifier la manière de voir exposée dans cette correspondance. »*

Le ministre reprend vraisemblablement cette argumentation à son compte et en fait part aux intéressés. De fait, l'affaire semble être définitivement classée.

Le 8 novembre 1934, Pierre- ● ● ●



Conservé au musée de La Poste, voici un exemplaire de l'affiche publicitaire comportant les quatre timbres surchargés « SPÉCIMEN ».

typographique artistique. Vous avez bien voulu accepter notre proposition et un projet vous sera soumis prochainement. »

Nous n'avons aucune idée de ce à quoi ressemblait ce petit « panneau » mais nous savons que le timbre *Pour l'Art et la Pensée* y était collé (ce qui semble parfaitement logique puisque c'est précisément celui qui se vend le moins bien en raison de sa surtaxe élevée). Nous en avons trouvé la confirmation dans un courrier du directeur des PTT de la Manche daté du 23 mai et relatif au retrait du timbre à 50 c + 2 F (notifié le 18 mai 1936) :

« *Plusieurs bureaux du département signalent les difficultés éprouvées pour récupérer le timbre apposé sur l'affiche spéciale de la publicité.*

Dans certains cas, il est nécessaire de découper le carton pour conserver la figurine intacte. Il conviendrait de me faire savoir s'il y a lieu de prévoir une détaxe pour ce timbre ou s'il doit être décollé de l'affiche et joint aux timbres de même catégorie de service et versés à l'Agence Comptable. »

En fait, nous ignorons quand cette affiche a été fournie aux bureaux ; nous ne savons pas non plus si l'autre timbre *La mansarde* y était collé, ni si les bureaux devaient prélever les timbres sur leurs dotations ou bien si l'affiche leur a été fournie avec le ou les timbre(s) préalablement collé(s).

Mais c'est vraisemblablement pour remédier à ces petits problèmes que les PTT décident d'innover et prennent des dispositions toutes particulières lors de la deuxième émission. La circulaire du

6 novembre 1936 relative à l'émission des quatre timbres (*Callot, Berlioz, Hugo et Pasteur*) précise parfaitement les modalités d'emploi des affiches :

« *En vue d'attirer l'attention du public sur les nouvelles figurines, il sera placé, dans tous les établissements participant à la vente, un écriteau spécial (deux dans les recettes de plein exercice les plus importantes) portant un exemplaire de chacune des vignettes.*

Dans tous les bureaux gérés par le personnel de l'Etat (recettes de plein exercice et établissements de facteur-receveur), les spécimens apposés sur les dits écriteaux seront prélevés sur l'approvisionnement des bureaux, dans lequel ils continueront de compter pour leur valeur intégrale ; quant aux autres établissements (agences postales, recettes auxiliaires, débits de tabac), ils seront munis d'un écriteau portant des vignettes surchargées de l'indication « spécimen » ; ces vignettes dépourvues de toute valeur d'affranchissement, ne seront pas prises en charge, mais il en sera tenu, par le dépôt central des imprimés, les services départementaux et les bureaux, une comptabilité-matières sommaire (réceptions, expéditions, reliquat) pour justifier leur utilisation ; chaque livraison devra être appuyée d'un reçu qui sera conservé par le service approvisionneur ; elles ne devront, en aucun cas, être cédées à quiconque par les établissements détenteurs qui seront tenus, éventuellement (en cas notamment de cessation de la vente), de les restituer au bureau de poste auprès duquel ils s'approvisionnent normalement de valeurs postales. » ● ● ●

●●● Le retrait des quatre timbres (et du 50 c *Pour l'Art et Pensée*

surchargé) fut notifié le 27 avril 1938 ; il spécifiait également le retour des fameux écriteaux.

Le détail chiffré des retours pour le seul département de la Moselle permet d'extrapoler de ce qui s'est passé sur l'ensemble du territoire. « *La situation se présente comme suit :*

Nombre d'écriteaux reçus au Dépôt Central : 440
d° renvoyés au Dépôt Central : 334
Différence : 106

Malgré les instructions données en son temps par circulaire prévoyant le retrait ultérieur de ces écriteaux, un nombre assez important (106 exemplaires) n'a pu être renvoyé à la Direction, du fait que certains gérants d'établissements secondaires et débiteurs de tabac ont déclaré ne plus être en possession de ces imprimés...

Chaque exemplaire manquant a fait l'objet d'une enquête. Les explications données à ce sujet par les intéressés peuvent, à mon avis, être considérées comme valables et leur bonne foi ne me paraît pas devoir être suspectée. [sic]

Les motifs pour lesquels ces 106 écriteaux ne peuvent être renvoyés peuvent être classés comme suit :

- a - écriteaux égarés par les intéressés : 55*
 - b - écriteaux détruits ou brûlés par suite qu'ils étaient souillés : 8*
 - c - écriteaux disparus ou volés dans les établissements par des inconnus : 20*
 - d - écriteaux restés introuvables : 23*
- Total : 106*

.... »

Personne ne s'étonnera donc que ces timbres soient disponibles sur le marché philatélique. D'autres courriers sont tout aussi remarquables, tel celui du directeur des PTT du Haut-Rhin du 5 mai 1938 adressé au ministère et faisant état de la demande d'un capitaine des Douanes pour obtenir cinq affiches moyennant « *paiement d'une somme fixée* ». Le directeur transmet la requête et ajoute : « *Au cas où la vente des écriteaux en question serait autorisée à un prix forfaitaire, il me semble qu'il se trouverait un certain nombre d'autres amateurs susceptibles d'en demander l'acquisition. Cette solution permettrait de régulariser la situation de ceux des préposés à la vente qui ne seraient pas à même de produire l'écriteau qui leur avait été confié.* »

Une réponse très laconique lui sera expédiée le 6 octobre : « *L'Administration ne peut autoriser la vente, à des particuliers, des écriteaux revêtus de vignettes «spécimen» du type Chômeurs intellectuels avec surtaxe.* »

Et les PTT tireront les leçons de cette expérience. La circulaire relative à l'émission de la 3^e série le 16 novembre 1937 (Anatole France et Rodin) précise : « *Quant aux écriteaux distribués lors de l'émission du mois de novembre, ils ne seront pas renouvelés : en conséquence, tous les établissements participant à la vente, sans exception, devront mettre à jour les écriteaux existants en y apposant, dans les intervalles demeurés libres, un exemplaire ordinaire de chacune des deux vignettes nouvelles. Ces exemplaires*

compteront dans l'approvisionnement des établissements intéressés. »

Inutile de préciser qu'il n'y eut jamais de demandes particulières des collectionneurs pour ces panneaux-
 là ■

* PLV = Publicité sur Lieu de Vente

●●● Etienne Flandin succède à Gaston Doumergue à la présidence du Conseil et le ministère du Commerce et des PTT échoit à Georges Mandel.

« Cette question a reçu une solution favorable... »

Ce sont deux courriers datés des 24 et 26 juin 1935 de la fameuse CTI et du Groupement syndical des artisans d'art et des métiers d'art faisant part de leurs remerciements et de leur reconnaissance pour l'« heureuse décision » prise, que nous apprenons que Georges Mandel a décidé d'accepter ce projet d'émission. Bien entendu, les deux organisations demandent à ce qu'on les consulte quant au choix de l'artiste chargé de l'exécution de la maquette.

Comme on l'a vu plus haut, le Groupement syndical penche pour Albert Decaris, mais le ministre a, semble-t-il, déjà choisi et un sculpteur, Grégoire, a été sollicité pour réaliser une maquette.

En septembre, Lucien Mayrargues, secrétaire général du groupe sénatorial du Goût Français, demande audience au ministre pour « *l'entretenir de cette question dont vous savez mieux que moi l'urgence, la misère de ces malheureux confrères allant en augmentant tous les jours.* »

Georges Mandel répond mais élude le rendez-vous sollicité : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question a reçu une solution favorable. J'ai décidé en effet qu'il serait émis deux timbres-poste*



Compte tenu du nombre important d'affiches à confectionner, l'Atelier du timbre effectua les surcharges sur des feuilles complètes de 25 timbres. Imprimé en bleu, le 1,50 F + 0,50 F Pasteur reçut une surcharge de couleur rouge. Les trois autres timbres reçurent la même mention à l'encre noire (© Musée de La Poste).



répondant à l'objet qui vous préoccupe. Ces timbres sont actuellement en préparation et pourront être mis en vente dans quelques semaines... »

Son chef de cabinet, Emile Gauthon, contacte le directeur des Ateliers le 3 octobre : « ...Ces figurines de grand format seront imprimées en taille-douce. L'établissement du projet de la première vignette dont la valeur est fixée à 50 c + 10 c a été confiée à M. Grégoire. M. Ouvré a été chargé d'établir la maquette du second timbre d'une valeur de 50 c + 2 F. Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec ces artistes pour les détails de la fabrication. »

Le 3 décembre, Georges Mandel approuve la circulaire relative aux conditions de mise en vente des timbres. Une répartition d'office est prévue en fonction de l'importance des bureaux : les recettes hors classe recevront 200 séries, celles de 1^{re} et 2^e classes en recevront 100, et ainsi de suite. On note également la mention suivante qui est soulignée : « *Les comptables ne devront en aucun cas se laisser démunir de l'une ou de l'autre des deux vignettes.* »

Traduisons : tous les bureaux doivent disposer de ces deux timbres et être en mesure de répondre aux demandes du public.

Les deux timbres sont enfin émis le 9 décembre 1935. Bien accueillis par le public, leur vente permet de récolter plus d'un demi million de francs en un peu moins de deux mois. Mais ce bel élan s'émousse et dès le mois de mars 1936, les dirigeants de l'ETI demandent une entrevue avec le directeur de l'Exploitation postale pour définir les mesures à prendre pour relancer la vente des timbres.

Parmi les mesures envisagées, il y a tout d'abord la confection d'une affichette (voir encadré), l'abaissement de la surtaxe du timbre *Pour l'Art et Pensée* à 1 F au lieu de 2 F, la confection de carnets de timbres à 50 c grevés d'une surtaxe à 10 c, d'une nouvelle émission de

Les 22 timbres émis en faveur des chômeurs intellectuels					
Numéros		Tirages	Cotes en € **		
Cérés/ Yvert	Dallay		minimum	maximum	
1935					
307	310	50 c + 10 c <i>La mansarde</i>	?	4	5,50
308	311	50 c + 2 F <i>L'Art et la Pensée</i>	?	95	120
1936					
329	332	50 c + 20 c <i>L'Art et la Pensée</i>	1 000 000	4	5,50
330	333	20 c + 10 c <i>Jacques Callot</i>	1 600 000	4	5
331	334	40 c + 10 c <i>Hector Berlioz</i>	1 600 000	4	5
332	335	50 c + 10 c <i>Victor Hugo</i>	1 600 000	6	8
333	336	1,50 F + 50 c <i>Louis Pasteur</i>	1 300 000	38	45
1937					
343	346	30 c + 10 c <i>Anatole France</i>	1 500 000	3	4,50
344	347	90 c + 10 c <i>Auguste Rodin</i>	1 500 000	11	15,50
1938					
380	385	30 c + 10 c <i>Anatole France</i>	1 500 000	3	3,50
381	386	35 c + 10 c <i>Jacques Callot</i>	1 500 000	3	4,50
382	387	55 c + 10 c <i>Hector Berlioz</i>	1 400 000	9	12
383	388	65 c + 10 c <i>Victor Hugo</i>	1 400 000	10	13
384	389	1 F + 10 c <i>Auguste Rodin</i>	1 250 000	9	10
385	390	1,75 F + 25 c <i>Louis Pasteur</i>	1 250 000	34	40
1939					
436	444	40 c + 10 c <i>Puvis de Chavannes</i>	1 166 000	1,50	2
437	445	70 c + 10 c <i>Claude Debussy</i>	1 235 000	7,50	9,50
438	446	90 c + 10 c <i>Honoré de Balzac</i>	1 221 000	6	8,50
439	447	2,25 F + 25 c <i>Claude Bernard</i>	1 231 200	27	31
1940					
462	470	80 c + 10 c <i>Claude Debussy</i>	1 635 000	7	10
463	471	1 F + 10 c <i>Honoré de Balzac</i>	1 610 000	7	10
464	472	2,50 F + 25 c <i>Claude Bernard</i>	1 607 500	8	10

timbres spéciaux à surtaxe dont les valeurs faciales seraient adaptées à l'affranchissement du courrier étranger et enfin l'utilisation de timbres déjà ou prochainement émis (*V. Hugo, Berthelot, J. Callot, Ampère, Descartes*) grevés de surtaxes par surcharge et imprimés dans des couleurs différentes (comme les *Semeuse* et autres *Pasteur* de la Caisse d'Amortissement).

Contrairement à ce qu'on a vu plus haut, l'E.T.I. semble, cette fois-ci, jouir de l'estime et de toute l'attention de la Poste car la plupart de ces propositions sont acceptées. Il faut dire qu'elle bénéficie du haut patronage du président de la République et que son comité d'honneur comprend les présidents du Conseil, des deux chambres, sans oublier la plupart

des ministres... Bref, on conçoit aisément que cela puisse aider.

Retiré et remis en vente

Une circulaire pour le retrait du timbre *Pour l'Art et Pensée* est établie le 18 mai 1936. Le motif de cette décision y est clairement défini : « *L'Administration a décidé de retirer du service, à l'effet d'en faire modifier la valeur, les timbres des «Chômeurs intellectuels», du type à 0,50 F + 2 F.* » Et on relève également par ailleurs : « *Ils [NDLR : les bureaux] prendront soin de ne pas détériorer les feuilles entières.* » Ce qui laisse sous-entendre que l'on compte bien utiliser les feuilles ainsi récupérées.

Suite à cette circulaire, on donne des ordres à l'Atelier du timbre : ●●●



●●● – réaliser un timbre de 50 c + 1 F par la simple modification du timbre actuel à 50 c + 2 F (report, gravure d'un nouveau chiffre pour la surtaxe) ;

– en attendant, surcharger 500 000 exemplaires de ce dernier dont le retrait vient d'être notifié ;

– réaliser un timbre de 90 c + 10 c (*Pasteur* ou *Berthelot*) par voie de surcharge (mention à porter : + 10 c - E.T.I.). La nuance de la vignette serait modifiée : le timbre *Pasteur* en rose groseille et le timbre *Berthelot* en rouge vif ;

– réaliser un timbre de 1,50 F + 50 c en modifiant le type *Victor Hugo* typographié de manière à porter les valeurs dans les deux cartouches supérieurs et inférieurs et la mention E.T.I. par surcharge ; ce timbre serait tiré en bleu.

Ce courrier se concluant par une demande d'exécution rapide et la soumission des essais de surcharges prévus plus haut.

Nous n'avons pas retrouvé les essais en question. Ont-ils même eu un début d'exécution ? La question est posée car de nouvelles directives sont données à la mi-juin : « *En vue de satisfaire à la requête formulée par l'Entraide des Travailleurs Intellectuels, l'Administration a décidé de procéder à un nouveau tirage du timbre de 50 c. + 2 F, dont la surtaxe sera réduite, par voie de surcharge, à 20 c.*

Vous voudrez bien, pour réaliser cette mesure, faire procéder d'urgence à l'impression d'un million (au maximum) de figurines de ce modèle ; ensuite, l'indication de la surtaxe – (2 F) – sera supprimée et remplacée par celle de : 20 c.

Aussitôt cette double opération terminée, il conviendra d'en rendre compte à l'Administration pour lui permettre de procéder à la mise en service des nouvelles valeurs. »

Cette nouvelle option est celle vraisemblablement choisie par Robert Jardillier, le nouveau ministre en charge des PTT dans le cabinet Léon Blum depuis le 4 juin.

Les timbres récupérés et centralisés à la Poste du Louvre ne sont vraisemblablement pas exploitables pour une surcharge : soit ils sont en nombre insuffisant (mais on ne connaît pas le chiffre de tirage initial ni celui des ventes), soit les feuilles complètes récupérées sont



impropres pour supporter une surcharge. Quoi qu'il en soit, on choisit de faire un tirage spécial de 1 million d'exemplaires (au lieu des 500 000 précédemment prévus, chiffre qui avait vraisemblablement été établi en escomptant la récupération de 500 000 exemplaires invendus). L'impression de ce million de timbres débute très rapidement, le 17 juin très précisément et se termine le 23.

On note également la décision de ramener le montant de la surtaxe non plus à 1 F mais à 20 c, soit le dixième de sa valeur d'origine, ceci pour faciliter la vente du timbre.

L'autre nouveauté, c'est la décision de faire concevoir de nouveaux timbres plutôt que de surcharger les anciens. Sans doute les méventes successives des séries de petits formats surchargés au profit de la Caisse d'Amortissement ne sont-elles pas étrangères à ce choix.

Ce 17 juin encore, il est décidé de remettre en vente le 50 c + 2 F *Pour l'Art et Pensée* mais dans le seul bureau de Paris RP, rue du Louvre (c'est ce bureau qui a centralisé tous les retours). Même si ce sont de superbes timbres gravés de grand format, trois des quatre personnages retenus sont bien connus des collectionneurs et du grand public. Victor Hugo, Jacques Callot et Louis Pasteur ont auparavant figuré sur des enveloppes puisque déjà émis en petit format. En revanche Hector Berlioz est vraiment un nouveau venu.

Objet de beaucoup d'attention de la part de la Poste, cette série émise le 16 novembre 1936 restera en vente pendant dix-huit mois, avant d'être remplacée en mai 1938 par de nouvelles figurines aux valeurs faciales adaptées aux nouveaux tarifs. Dans l'intervalle, deux valeurs complémentaires ont été émises en juin 1937 ; illustrées des effigies d'Anatole France et d'Auguste Rodin, elles sont plus spécialement destinées à l'affranchissement des imprimés et des cartes postales pour l'étranger.

Par souci d'économie et de gain de temps, la nouvelle série du 9 mai 1938 reprend rigoureusement les mêmes personnages imprimés dans des couleurs et avec des valeurs faciales différentes. Ce qui fera dire à certains : « *Mais c'est toujours les mêmes !...* » Du coup, la Poste choisira de nouveaux personnages pour la série de 1939.

Novembre 1940 verra la dernière émission en faveur des chômeurs intellectuels. Trois des timbres de la série de 1939 voient leurs valeurs faciales modifiées en raison de l'augmentation des tarifs ; ils resteront en vente jusqu'en février 1941. Mais c'est l'omniprésent Secours National qui encaisse toutes les surtaxes à partir de la fin de l'année 1940 et qui, en principe, reverse les fonds aux diverses organisations concernées. Cette dernière émission marque aussi la fin des timbres à surtaxe en faveur des chômeurs intellectuels ; la politique d'émissions postales de l'Etat français est devenue sensiblement plus idéologique. ■

Michel Melot



Georges Mandel est le ministre qui autorise la première émission en faveur des chômeurs intellectuels. Il a bénéficié d'un timbre en 1964 pour le 20^e anniversaire de sa mort.

Sources et bibliographie

- Dossiers d'émissions (Archives du musée de La Poste)
- Bulletin Officiel des PTT 1935 à 1937
- *Philatélie et Histoire / l'étude d'un cas : les émissions philatéliques surtaxées en France 1935-1940*, Alain Chatriot (Institut d'Etudes politiques, 1995)
- *Relais n°47* (Septembre 1994)
- *Echangiste Universel*, 1936 à 1937.